

# Conservation *in situ* des plantes fourragères de nos prairies et pâturages

Christoph Köhler, Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées (CPC/SKEK) et Sibylla Rometsch, Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages (CPS/SKEW), Domaine de Changins, CH-1260 Nyon 1, [info@cpc-skek.ch](mailto:info@cpc-skek.ch)

**La Suisse a une grande responsabilité dans la conservation des plantes fourragères et de leur diversité. Un concept nouvellement rédigé doit permettre de choisir des surfaces représentatives et de les conserver à long terme.**

Le paysage agricole suisse est dominé par des prairies et des pâturages. Environ 70% de la surface agricole utile est occupée par des surfaces herbagères qui servent essentiellement à la production de fourrage pour le bétail ou, si elles sont trop humides, à la production de litière.



Prairies et pâturages déterminent le paysage de la Suisse. Photo Christoph Köhler

La topographie spécifique du territoire suisse crée une grande variété de paysages et de conditions climatiques. Altitude, exposition, type du sol et mode d'exploitation (nombre de fauches par année, pâture, fumure) caractérisent les nombreuses associations végétales. La multitude de conditions écologiques a en ou-

tre favorisé l'évolution de différents écotypes. La Suisse dispose ainsi d'un pool génétique remarquable, qui a attiré de nombreux sélectionneurs européens (G. Kleijer & al., 1990).

L'intensification de l'agriculture, l'ouverture des terres pour des cultures plus intensives, mais également l'avancement des forêts peuvent mettre en péril ce patrimoine culturel et génétique.

Pour les prairies et pâturages extensifs (non fertilisés ou oligotrophes), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a établi des inventaires, notamment l'inventaire des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS) ainsi que l'inventaire des bas-marais d'importance nationale, qui contient les prairies humides. En revanche, l'inventaire des prairies peu intensives et intensives (mesophiles à eutrophes), présente encore de grandes lacunes. La mise en danger de ces écosystèmes, souvent exposés à la pression de l'activité humaine, est parfois sous-estimée. Les projets liés à la conservation des plantes fourragères dans leur milieu naturel (conservation *in situ*) permettront de récolter des données essentielles sur l'état actuel de ces prairies en Suisse.

## Les objectifs de la conservation *in situ*

En 1996, la Suisse a ratifié à Leipzig le Plan d'action global pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, conduisant à la mise en place du Plan d'action national (PAN). Le PAN a pour but de conserver les plantes cultivées, leurs espèces sauvages apparentées et les plantes sauvages utiles pour l'alimentation et l'agriculture.

Sur demande de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) un concept pour la conserva-

tion *in situ* des plantes fourragères a été rédigé (Weyermann, 2007). Son objectif est la conservation des principales plantes fourragères d'importance nationale (CPC, 2006). En revanche, il n'est pas prévu de faire un inventaire exhaustif ou d'évaluer le degré de menace qui pèse sur ces milieux. Enfin, la conservation *in situ* a l'avantage de maintenir les espèces exposées à des processus dynamiques tels que la sélection naturelle.

La Suisse est divisée en régions biogéographiques qui se définissent par la répartition de la flore et de la faune (Gonseth & al., 2001). On compte 6 divisions principales (le Jura, le Plateau, le versant nord des Alpes, les Alpes centrales occidentales, les Alpes centrales orientales et le versant sud des Alpes) ou 10 subdivisions. La méthode Weyermann prend en compte les divisions principales sauf pour le plateau où elle retient les deux subdivisions (le Plateau occidental et le Plateau oriental). Avec cette répartition en sept régions, elle admet couvrir la diversité génétique et phénotypique à l'intérieur des plantes fourragères.

Etant donné que les espèces fourragères font partie de plusieurs communautés de plantes (unités phytosociologiques), la méthode s'appuie également sur la typologie des milieux naturels de Suisse (Delarze & al. 1998) et sur la description des associations des prairies de fauche (Dietl & Jorquera 2003) (voir tableau). L'objectif étant que chaque région biogéographique couvre les différentes associations et étages altitudinaux. Nombre et taille des parcelles dépendront finalement aussi de la faisabilité.

Les parcelles choisies doivent être représentatives de la région biogéographique (et non

concentrées localement), elles doivent refléter les conditions locales et le type d'exploitation. Enfin, les parcelles étudiées doivent être des prairies naturelles permanentes sur lesquelles aucun réensemencement n'a été effectué.

### Premier projet pilote

Un projet pilote de conservation *in situ* a été lancé en 2008. Il est mené dans la région biogéographique «Versant nord des Alpes», et comprend 120 surfaces, dont 50 prairies oligotrophes et 70 prairies mesotrophes à eutrophes.

Les données récoltées dans les parcelles décrivent les données stationnelles (les coordonnées géographiques, l'altitude, la pente, l'exposition, la nature du sol), le type d'exploitation (la fréquence d'utilisation, la fumure, la teneur en azote et en phosphore par hectare et par an) et la végétation. Le relevé floristique est effectué sur une surface

de 25m<sup>2</sup> selon la méthode Braun-Blanquet (1928), qui inscrit chaque espèce sur une échelle d'abondance-dominance.

Toutes les données récoltées seront importées dans la banque de données nationale pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques (PGREL) et pourront être consultées sur Internet à partir de 2009 ([www.bdn.ch](http://www.bdn.ch)).

Après analyse des résultats obtenus sur le terrain, des projets de conservation *ex situ* pourront s'ajouter, en proposant, par exemple, la mise en collection d'écotypes menacés.

Grâce à une méthodologie relativement simple, le concept va permettre la conservation de l'ensemble de la diversité génétique et phénotypique des principales espèces fourragères. Les résultats renseigneront également les sélectionneurs ou producteurs de semences indigènes sur certains écotypes particulièrement intéressants.

### Un fonds fiduciaire assure la diversité mondiale des plantes cultivées

La diversité des plantes cultivées décroît, car les méthodes culturales évoluent et les variétés traditionnelles ne sont plus utilisées. Fort heureusement, une partie de cette diversité est collectée et conservée dans des banques de gènes. Il existe actuellement, à l'échelle mondiale, environ 1500 banques de gènes, abritant environ 5,8 millions d'échantillons de plantes cultivées. A vrai dire, bon nombre de ces banques ne sont pas en mesure, faute d'argent, d'assurer à long terme leur fonction d'Arche de Noé. Environ 65% de ces collections se situent dans des pays en développement ou émergents.

Les centres de recherche agronomique internationaux et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation (FAO) ont donc créé le fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. Son objectif est de préserver les principales collections de la planète. A cet effet, le fonds fiduciaire entend fournir 260 millions de dollars. Il a défini des critères permettant de décider quelles espèces et quelles banques de gènes doivent bénéficier d'une aide financière. Jusqu'à présent, le fonds a des promesses de dons de 142 millions de dollars de gouvernement, fondations et organisations. Bien que l'objectif de 260 millions ne soit pas encore atteint, le fonds peut se charger de financer les collections les plus menacées. Des projets sont d'ores et déjà soutenus. Pour de plus amples informations: [www.startwithaseed.org/](http://www.startwithaseed.org/).

Geert Kleijer, Agroscope ACW, PF 1012, 1260 Nyon 1, [geert.kleijer@acw.admin.ch](mailto:geert.kleijer@acw.admin.ch)

Associations végétales importantes pour la culture fourragère (types d'habitat selon Delarze et al. (1999)), complétées par les prairies à coupes multiples selon Dietl und Jorquera (2003), qui doivent être décrites dans le cadre du Plan d'action (PAN). Code: correspond aux numéros de Delarze. Utilisation: m = coupes multiples, z = deux coupes, e = une coupe, h = une coupe tous les 2 ou 3 ans, gw = pâture occasionnelle, w = pâture régulière.

| Association                         | Code    | Association en français        | Habitat                    | Utilisation | Exploitation nécessaire? | Menace            | Altitude (min-max) |
|-------------------------------------|---------|--------------------------------|----------------------------|-------------|--------------------------|-------------------|--------------------|
| Caricion fuscae                     | 2.2.2   | Parvocariçaie acidophile       | Bas-marais                 | h-e         | Impératif                | En partie Plateau | 200-2000           |
| Caricion davallianae                | 2.2.3   | Parvocariçaie neut-bas         | Bas-marais                 | h-e         | Impératif                | Plateau           | 300-2000           |
| Calthion                            | 2.3.2   | Prairie à populage             | Prairie humide             | e-z         | Impératif                | Variantes         | 200-1500           |
| Filipendulion                       | 2.3.3   | Mégaphorbiée marécageuse       | Prairie humide             | h           | Non                      |                   | 200-1200           |
| Molinion                            | 2.3.1   | Prairie à molinie              | Prairie humide             | e           | Impératif                | Oui               | 200-1400           |
| Arrhenatherion                      | 4.5.1   | Prairie à fromental            | Prairie grasse             | z           | Impératif                | Plateau           | 200-800            |
| Tanaxacum-APIaceae-Wiesen           | 4.5.1.1 | Prairie à dactyle              | Prairie grasse             | m           | Impératif                | Non               | 200-1200           |
| Trifolio-Lolion Lolietum multiflori | 4.5.1.2 | Prairie à ray-grass italien    | Prairie à coupes multiples | m           | Impératif                | Non               | 200-700            |
| Trifolio-Alopecuretum               | 4.5.1.3 | Prairie à trèfle et à vulpin   | Prairie à coupes multiples | m           | Impératif                | Non               | 200-1400           |
| Poo pratensis-Lolietum perennis     | 4.5.1.4 | Prairie à ray-grass anglais    | Prairie à coupes multiples | m, w        | Impératif                | Non               | 200-1400           |
| Poo trivialis-Ranunculetum repens   | 4.5.1.5 | Prairie à pâturin et renoncule | Prairie à coupes multiples | m           | Impératif                | Non               | 200-1400           |
| Polygono-Trisetion                  | 4.5.2   | Prairie à avoine doré          | Prairie grasse             | e-z         | Impératif                | Très peu          | 900-2000           |
| Cynosurion                          | 4.5.3   | Pâturage à crételle des prés   | Prairie grasse             | w           | Impératif                | Non               | 200-1600           |
| Poion alpinae                       | 4.5.4   | Prairie à pâturin des Alpes    | Prairie grasse             | w           | Impératif                | Non               | 1400-2500          |
| Seslerion                           | 4.3.1   | Pelouse à séslerie             | Prairie maigre d'altitude  | gw, h       |                          | Hors zone alpine  | 1000-2500          |
| Nardion                             | 4.3.5   | Pelouse à nard                 | Prairie maigre d'altitude  | w, h        |                          | Limitée           | 800-2200           |
| Caricion ferrugineae                | 4.3.3   | Pelouse à carex ferrugineux    | Prairie maigre d'altitude  | h           | En partie                | Non               | 200-2200           |
| Mesobromion                         | 4.2.4   | Pelouse mi-sèche               | Pelouse sèche              | e-z         | Impératif                | En partie         | 200-1400           |
| Xerobromion                         | 4.2.2   | Pelouse sèche                  | Pelouse sèche              | h, w        | ?                        | Oui               | 200-1200           |